

la Gendarmerie elle-même, que des déclarations de ce genre, lorsqu'il y a lieu de les faire,—et la presse a droit d'être informée,—soient faites par des représentants du gouvernement plutôt que par des membres de la Gendarmerie.

Quant à la radiodiffusion, je ne veux pas donner l'impression qu'il y a eu beaucoup d'émissions de télévision. J'en ai vu une qui était à l'échelle nationale et qui a été diffusée dans tout le pays. Je ne m'élève pas contre ce que le porte-parole de la Gendarmerie a dit en la circonstance, mais lorsqu'une enquête de cette gravité est en cours, il me semble souhaitable d'écarter de la télévision tout représentant de la Gendarmerie royale, si sérieux que soient par ailleurs ses propos sur l'enquête qui se poursuit, car, à peine le représentant de la Gendarmerie avait-il fini de parler qu'un représentant de la collectivité chinoise s'en est pris à la Gendarmerie royale à ce sujet et c'est là quelque chose qui me paraît regrettable dans les circonstances. Ce n'est là qu'un point de vue que j'essaie de démontrer, monsieur le président.

M. Speakman: Le chef de l'opposition fait, évidemment, grand cas de certaines déclarations sous-entendues. A mon avis, c'est honteux, lorsque l'on considère que nous avons, au Canada, une des plus magnifiques forces de police de ce genre au monde. Chaque député devra défendre sa renommée.

Une voix: Il l'a dit pour la protéger.

M. Speakman: Il continue à laisser entendre que ces déclarations ont été faites.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne laisse rien entendre du tout. J'ai pris connaissance, dans les journaux, de certaines citations attribuées à la Gendarmerie, que le ministre n'a pas niées. Le député ne devrait peut-être pas trop s'en émouvoir.

M. Speakman: Évidemment, le chef de l'opposition croit tout ce qui paraît dans les journaux mais il ne cherche jamais à connaître les antécédents.

M. Howard: Je ne voulais pas être impliqué dans la controverse entre le député de Wetaskiwin et le chef de l'opposition. Mais il semble que chaque fois que le député prend la parole à la Chambre, il commence ses observations par le mot "honteux".

M. Speakman: J'ai beaucoup appris de vous.

M. Howard: Il y a quelques instants, le ministre a dit qu'un nombre considérable de Canadiens de race chinoise étaient impliqués dans cette affaire, d'une façon ou d'une autre. Le ministre voudrait-il nous dire ce qu'il veut dire par "considérable"?

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Fulton: Il me semble que cette expression se passe de commentaires. Je ne citerai pas de chiffres, parce que nous n'avons pas encore recueilli et analysé tous les témoignages officiels. Pour cette raison le commissaire n'a pas cité de chiffres, bien qu'on lui ait posé une question à propos d'un chiffre. Je me rappelle d'ailleurs fort bien qu'on citait ouvertement des chiffres de cet ordre. Les journalistes se sont certes servis du chiffre de 11,000 au cours de conversations, avant l'exécution des mandats, le 24 mai. Mais, depuis que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration eut fait sa déclaration au mois de janvier on citait des chiffres très considérables de cet ordre et c'est à ce propos que l'un des journalistes a demandé au commissaire: "Ce chiffre atteindrait-il 11,000?" Et il a répondu: "Ce n'est pas le mien, mais je n'ai rien à y redire." C'était le chiffre communément employé.

En ce qui concerne la question qui a été posée: qu'est-ce que j'entendais par ces mots "un grand nombre de personnes sont en cause dans cette affaire, d'une façon ou d'une autre". Ces mots sont très clairs, je crois, et je ne vais pas donner de chiffres. Nous ne pouvons pas donner de chiffres. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a refusé de donner un chiffre. Nous ne pourrions pas fournir de chiffres tant que nous ne disposerons pas de tous les renseignements.

M. Howard: Je croyais que ce que le ministre entendait par "un grand nombre", c'était ce que l'on entend par cette même expression, utilisée dans la loi d'enquête sur les coalitions, mais cela est une autre affaire.

J'aimerais dire quelques mots du questionnaire. Ce dont j'ai à me plaindre ici, ce n'est pas de la nécessité d'un questionnaire pour aider la Gendarmerie à obtenir des informations, et une fois ces renseignements obtenus, de se servir de ces mêmes questions d'un bout à l'autre du pays et de rassembler les résultats pour présenter ensuite quelque chose de valable. Il est nécessaire, je crois, que la méthode soit employée, mais la difficulté qui en est résultée à Prince-Rupert,—et je crois que la Gendarmerie royale s'est fait du tort plus que d'autres auraient pu lui en faire,—a découlé du fait qu'un individu a effectivement signé un document renfermant des renseignements.

Les gens d'origine chinoise, surtout ceux qui ne sont pas au pays depuis trop longtemps, ont certaines attitudes. Ils se groupent ensemble comme n'importe quelle collectivité le ferait dans un pays étranger, et hésitent à apposer leur signature à quoi que ce soit. Selon eux, un document est quelque chose d'officiel, et s'ils le signent ou si quelqu'un d'autre le signe, cela veut dire pour eux qu'ils